

Rapporteur : **Monsieur Gilles MAUDUIT**

OBJET : Aliénation de véhicule – sortie de l'inventaire

Mesdames, Messieurs,

La commune a récemment remplacé certains de ses véhicules mis hors service compte tenu de leur état mécanique.

Ces véhicules doivent être vendus, soit en l'état , le coût de remise en état restant à la charge de l'acquéreur, soit à la ferraille.

* * * * *

VU l'instruction budgétaire M14,

VU la circulaire interministérielle CD 6955 du 31.12.96 relative à l'inventaire des actifs

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de sortir un véhicule de l'inventaire,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de donner un avis favorable pour la réforme du véhicule suivant mis hors service compte tenu de son état mécanique,

Véhicule	Immatriculation	Année de mise en service	N° Inventaire
Renault Express	1109 SD 86	1991	SE3410VI910009

- d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier,

Les recettes correspondantes seront versées sur les comptes budgétaires 810.6/775/3631 et 810.6/7788/3631

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la commune de Châtellerault
Transmis à la sous préfecture, le 3/12/2010 n° 4123
Publié au siège de la Mairie, le 1/12/2010

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La responsable du service juridique
Emmanuelle ADAM